

« Tous mobilisés contre les violences faites aux femmes » : la nouvelle campagne de communication gouvernementale



Cette campagne lancée le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, valorise l'ensemble des professionnels engagés aux côtés des associations pour protéger et accompagner les victimes de violences. L'objectif étant de favoriser la libération de la parole des femmes en leur montrant les relais de confiance à leur disposition.

Retrouvez les outils de communication (affiches, vidéos, spot radio) sur :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/focus/face-aux-violences-nerienlaisserpasser>

La politique de lutte contre les violences conjugales à La Réunion : les principales avancées

Le 25 novembre, le préfet Jacques BILLANT a souligné le travail remarquable des acteurs publics, privés et associatifs œuvrant à l'amélioration de la prise en charge des victimes de violences conjugales et les évolutions notables depuis la tenue du Grenelle de lutte contre ces violences en 2019, tels le développement de l'offre de lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation, le renforcement du réseau d'intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries (ISCG) et des dispositifs de protection des victimes, l'implication grandissante des collectivités locales, la création d'un centre régional de prise en charge des auteurs de violences conjugales.

<http://www.reunion.gouv.fr/journee-internationale-pour-l-elimination-de-la-a8831.html>

Un nouvel espace d'accueil, d'information et d'orientation des femmes victimes de violences à Saint-Joseph

L'espace situé au centre commercial « Les Terrass », inauguré le 25 novembre par le sous-préfet de Saint-Pierre, le directeur général du groupe E. Leclerc et le maire de Saint-Joseph, s'inscrit dans une démarche d'« aller-vers » les victimes du bassin Sud. Il s'appuie sur un partenariat entre l'État, le groupe E. Leclerc, la ville de Saint-Joseph et quatre associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes : l'Union des Femmes Réunionnaises (UFR), le Réseau VIF, le Collectif pour l'élimination des violences intrafamiliales (CEVIF) et le Planning Familial.

Les permanences associatives sont assurées du lundi au samedi. Contact : 0693 44 90 20.

Il s'agit du deuxième point d'accueil en centre commercial après celui installé à Saint-Benoît l'année dernière.

Des kits de première nécessité pour les femmes et leurs enfants, victimes de violences conjugales à La Réunion

Pour fuir leur conjoint violent, les femmes victimes de violences intrafamiliales dont conjugales quittent souvent leur domicile précipitamment, sans avoir anticipé leur départ. Mises à l'abri dans des structures d'hébergement, elles ne disposent pas souvent de produits essentiels à leur dignité (tels savons, brosses à dents, dentifrice, shampoing). En réponse aux demandes récurrentes des associations d'accompagnement des victimes, l'ORVIF a souhaité mettre en place des kits de première nécessité destinés aux femmes et enfants avec le soutien financier de l'agence française de développement (AFD) et du Crédit agricole- et le soutien opérationnel du SIAO (gestionnaire du numéro d'urgence 115), la Croix-Rouge, la Région Réunion (attribution de tickets de bus). Au total, 600 kits dont le contenu a été défini en concertation avec les associations, sont confectionnés par les bénévoles de la Croix-Rouge et remis aux victimes en 2021-2022.

Les acteurs de prise en charge des femmes victimes de violences conjugales à La Réunion : web-reportages

De nombreux acteurs institutionnels et associatifs interviennent à divers stades de l'accompagnement des victimes de violences conjugales. L'ORVIF a souhaité les valoriser et rendre visibles la diversité et l'importance du réseau local par la réalisation de vidéos illustrant la politique locale de lutte contre ces violences, de l'accueil à la prise en charge des victimes. Il s'agit également de sensibiliser tout professionnel et le grand public sur les violences conjugales et de favoriser ainsi la libération de la parole.

Les 6 vidéos : la politique locale de lutte contre les violences conjugales, l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes par les associations dédiées, la mise à l'abri d'urgence dans des structures d'hébergement, le dépôt de plainte, la protection juridique, l'accès aux soins.

Disponibles sur la chaîne You tube de l'observatoire, n'hésitez pas à les relayer:

<https://youtube.com/playlist?list=PLiXWBE6Nbs-ITcvn3uQoyGRGSEItgkUH>

Cette action est financée par l'agence française de développement (AFD).

Appel à projets « Mobilisés contre les discriminations et les violences faites aux femmes en Outre-mer » : 12 projets primés à La Réunion

Il a été lancé par le ministère des Outre-mer en juillet. Pour La Réunion, les projets finalement retenus sur les 17 proposés, portés par les associations, visent à lutter contre les violences conjugales, soutenir les centres d'accès aux droits pour lutter contre la précarité des victimes de violence, favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des femmes ou soutenir les campagnes de communication en langue créole.

Signature d'un protocole de coopération pour le signalement des violences conjugales, entre les acteurs de la justice et de la santé à La Réunion

Il a été signé le 20 octobre entre la procureure du tribunal judiciaire de Saint-Denis, la procureure du tribunal judiciaire de Saint-Pierre, le directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion et le président du conseil départemental de l'ordre des médecins. Il encadre la dérogation au secret médical lorsque les violences conjugales mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et que celle-ci se trouve sous l'emprise de l'auteur.

La levée du secret médical, mesure phare du Grenelle contre les violences conjugales, est autorisée depuis la loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales.

Les violences de genre à La Réunion : enseignements d'une enquête démographique

Le 21 octobre, Nathalie ALMAR responsable scientifique à l'Université de La Réunion, Sandrine DAUPHIN et Stéphanie CONDON de l'Institut national d'études démographiques (INED) ont présenté aux acteurs locaux la prochaine enquête « *Violences de genre et intersectionnalité dans les outre-mer français (VIdOM)* » et les grands axes de travail 2021-2024 en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion :

- interroger le lien entre violences à l'âge adulte et celles subies dans l'enfance,
- étudier la relation entre la précarité économique et sociale et les violences,
- analyser les conditions sociales de l'énonciation et de la dénonciation des violences,
- examiner le traitement institutionnel des violences conjugales et saisir les contours des politiques locales de lutte contre celles-ci.

Dans le sillage des enquêtes Violences et rapports de genre (VIRAGE) en métropole et en Outre-mer, l'enquête VIdOM vise à éclairer par une approche intersectionnelle, l'analyse des violences de genre dans le contexte post-colonial.

Rapport d'information sur les stéréotypes de genre

Co-rédigé par les députés Karine LEBON et Gaël LE BOHEC, il émet 21 recommandations pour lutter contre ces stéréotypes, tels accompagner la parentalité, repenser l'aménagement des cours de récréation, créer un observatoire des enfants, étendre le dispositif des référents égalité dans les écoles élémentaires.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ega/l15b4517_rapport-information

Installation de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (CDLP)

La loi du 13 avril 2016 vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Elle prévoit la mise en place d'une commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (CDLP). Placée sous l'autorité du Préfet et composée de divers acteurs (santé, lutte contre l'exclusion et la pauvreté, emploi, justice, forces de l'ordre, éducation), elle a été installée à La Réunion le 8 octobre dernier. Elle concourt à deux objectifs :

- développer une stratégie territoriale de lutte contre ce phénomène,
- rendre un avis sur les demandes et les renouvellements des parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle (PSP) qui lui sont soumis.

L'Association réunionnaise pour la prévention des risques liés à la sexualité (ARPS) est la seule agréée pour la mise en œuvre des PSP. Toute personne souhaitant sortir de la prostitution peut se rapprocher de l'association afin de bénéficier d'un accompagnement et d'une prise en charge en fonction de ses besoins : une aide financière spécifique, l'accès à un logement ou à un hébergement adapté, l'obtention d'une autorisation provisoire de séjour pour les personnes étrangères soumise à l'avis du préfet.

Même s'il est difficile de quantifier le phénomène, on estime qu'à La Réunion, environ 300 personnes, majoritairement des femmes, aux origines sociales et géographiques variées, sont accompagnées par deux associations : le Planning familial et l'ARPS. Cela représente une infime partie des personnes qui se prostituent dans l'île.

Premier plan national et interministériel de lutte contre la prostitution des mineurs

Porté par Adrien TAQUET, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, et déployé en 2021 et 2022, il se décline en 5 priorités : la sensibilisation et l'information, le renforcement des repérages des jeunes impliqués à tous les niveaux, l'accompagnement des mineurs en situation prostitutionnelle, le renforcement du traitement judiciaire des clients et proxénètes, la mise en place d'un pilotage national et local.

Les mineurs, issus de tout milieu social, ont souvent en commun d'avoir été victimes ou confrontés à des violences, notamment intrafamiliales, avant d'entrer dans le système prostitutionnel. Les jeunes filles, âgées de 15 à 17 ans, sont davantage concernées avec un point d'entrée dans la prostitution de plus en plus tôt.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/prostitution-des-mineurs-lancement-du-premier-plan-national.pdf>

9èmes rencontres interprofessionnelles de la MIPROF, 24 novembre 2021

Ce rendez-vous annuel est l'occasion de présenter les dernières données nationales disponibles sur les violences faites aux femmes et les nouveaux outils de formation des professionnels pour lutter contre ces violences. Avec les pédicures-podologues, tous les ordres recouvrant les professionnels de santé disposent dorénavant d'un outil de formation sur les violences conjugales.

Revoir les échanges : https://secure.synople.tv/site/MinisteresSociaux/2021/211124_Miprof.php

Le Haut conseil à l'égalité (HCE) appelle à l'accélération de la mise en œuvre des mesures pour lutter contre toutes les formes de violences

Physiques, économiques, verbales, symboliques, les violences contre les femmes sont systémiques et protéiformes. Dans la sphère privée ou publique, elles sont un continuum, pouvant aller jusqu'au féminicide. Alors que la parole et l'écoute des victimes se libèrent chaque jour dans de nombreux secteurs depuis le premier #MeToo de 2017, ce fléau en France et dans le monde ne faiblit pas.

<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/actualites/article/vigilance-egalite-violences-contre-toutes-les-femmes-une-strategie-globale-pour>

Expérimentation du dépôt de plainte pour violences conjugales, hors commissariat en gendarmerie

Pour faciliter et améliorer la prise en charge des victimes de violences conjugales, le ministère de l'intérieur a lancé une expérimentation, dans quelques territoires métropolitains, du dispositif « dépôt de plainte chez autrui », 7j/7 et quelle que soit l'heure : les forces de l'ordre se déplacent dans n'importe quel lieu où se trouve la victime pour recueillir sa plainte : à son domicile, chez sa famille, dans les locaux d'une association, d'une mairie... Une expérimentation sur 6 mois avant une éventuelle généralisation sur l'ensemble de la France.

Ce dispositif complète le dispositif de pré-dépôt de plainte à l'hôpital (une des mesures nationales du Grenelle contre les violences conjugales) qui est effectif dans l'Île au sein du groupe hospitalier Est de La Réunion (GHER) depuis le 3 septembre 2020.

La plateforme téléphonique locale "Sexualité, contraception, IVG 0800 08 11 11"



Le Planning Familial 974 gère ce numéro vert depuis 2019. Agréée espace de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) et grâce à son activité quotidienne d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation, l'association a une connaissance des dispositifs d'accès à la santé sexuelle et reproductive et de la spécificité territoriale.

Que permet cette plateforme téléphonique ?

- Participer à la politique de santé publique de renforcement de la réponse aux besoins,
- Informer les personnes sur toutes les questions concernant la contraception, l'IVG, les IST, ainsi que sur les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle,
- Promouvoir la santé sexuelle comme définie par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2002 : appréhender la sexualité de façon globale et positive tout en luttant contre les violences,
- Orienter précisément et efficacement les personnes vers les structures ressources permettant de répondre à leurs demandes et besoins,
- Favoriser un accès égal de toutes et tous à une information claire et exacte grâce à une écoute sans jugement sur les questions liées aux sexualités, à la contraception, à l'IVG, aux IST et aux violences,
- Réduire les inégalités d'accès à l'information avec la gratuité d'accès à la plateforme,
- Considérer l'avortement comme une réalité de la vie sexuelle des femmes,
- Lever le tabou sur l'IVG et participer à sa déstigmatisation.

Tous les écoutantes et écoutants du Planning 974 ont une solide connaissance du terrain. Elles et ils sont animatrices/animateurs de prévention formés à l'éducation à la vie et/ou elles sont conseillères conjugales et familiales.

L'antenne de La Réunion assure 25 heures de permanence téléphonique hebdomadaire, du lundi au vendredi, de 8h à 13h tout le long de l'année (sauf jours fériés).

Contact : Elsa HEINTZ, directrice - 0693 02 10 45 - dir.planningfamilial@gmail.com / formation.pf974@gmail.com



<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>



Signaler une violence conjugale, sexuelle ou sexiste en ligne
<https://www.service-public.fr/cmi>



En cas d'urgence



Destiné aux sourds et malentendants, accessible par SMS aux femmes victimes de violences conjugales



Enfance en danger

